

Plateforme Inter-Associative pour le Service Civique,

Chez Le Mouvement Associatif

28 place Saint-Georges

75009 Paris

A Paris, le 4 mai 2020

Objet : avenir du Service Civique

Monsieur le Ministre,

Nos associations sont, depuis dix ans, des moteurs du développement du Service Civique, convaincues de son utilité sociale pour notre pays, sa jeunesse, et sa cohésion.

Comme vous le savez, en 2020, les 13 millions d'euros supplémentaires accordés au budget du Service Civique n'ont pas permis de poursuivre le développement des missions de service civique proposées aux jeunes en préservant la qualité du dispositif. En effet, l'augmentation souhaitée du nombre de jeunes affichée par le PLF 2020 a impliqué une nouvelle réduction de la durée moyenne des missions, qui atteint aujourd'hui un plancher inacceptable si l'on veut préserver la qualité du Service Civique. Il est de notre devoir de vous alerter.

L'Agence du Service Civique a été contrainte de durcir encore, cette année, les règles d'instruction des agréments accordés aux organismes d'accueil, avec pour consigne une réduction de la durée moyenne des missions à 7 mois (voire 6 sur le 1er semestre). Cela met l'ensemble des organismes d'accueil, et particulièrement les associations, face à une situation très compliquée, au point qu'elles ont pu s'interroger sur la volonté réelle du gouvernement d'investir dans le Service Civique, alors même qu'il est plébiscité par tous...

Vous le savez, cette réduction, de la durée des missions de Service Civique à l'initiative de l'Etat, met en danger, année après année, depuis 2017, la qualité de ces missions mais aussi l'accessibilité du Service Civique à tous les jeunes et la qualité de l'accompagnement qui leur est proposé. Certaines structures remettent en cause leur capacité à accueillir les jeunes dans ces conditions. D'autres sont contraintes de réduire de manière notoire le nombre de jeunes qu'elles accueilleront. D'autres enfin se voient refuser tout simplement des agréments, l'Agence du Service Civique n'ayant pas assez de crédits pour répondre à la demande. Toutes doivent faire avec un calendrier et des possibilités en décalage avec leurs projets, leurs attentes, leur fonctionnement, leur rythme d'activités.

Depuis le début de la crise sanitaire, et plus spécifiquement depuis le début du confinement et des détresses qu'il suscite, le Service Civique a démontré son intérêt. Beaucoup de jeunes, ancienne-ment ou actuellement en Service Civique, se sont inscrits à la Réserve Civique ; la majorité des missions de Service Civique a pu se poursuivre, avec des aménagements, grâce à l'engagement des jeunes et de leurs organismes d'accueil. Cette jeunesse engagée incarne l'esprit de solidarité

d'ingéniosité et de proximité qu'une "Société de l'Engagement" devrait installer pour être au service de l'intérêt général.

La reprise, suite à l'après crise sanitaire, sera rude pour un nombre conséquent d'associations. Associations qui - nous l'aurons vu durant cette crise - ont montré toute leur utilité pour accompagner la population dans ces moments difficiles. Il sera important, dans le cadre d'un plan de relance, de ne pas l'oublier, de ne pas les oublier. Soutenir la vie associative pour qu'elle soit florissante, est une condition pour garantir la pluralité des engagements, avec le Service Civique comme dispositif essentiel pour la mobilisation des jeunes.

Il est prévisible, qu'au regard du contexte économique, les candidatures pour le Service Civique explosent à l'automne 2020. Si nous voulons que les jeunes bénéficient à plein d'une période d'engagement satisfaisante, laissant le temps, à travers des missions leur apportant qualifications et confiance. Il nous paraît essentiel d'amplifier le soutien au Service Civique.

Nous vous alertons donc sur l'importance de mobiliser les moyens nécessaires, dès la fin de l'année 2020, et plus encore en 2021 et 2022, pour préserver la qualité du Service Civique et le développer, en visant sa généralisation.

Nous demandons donc aujourd'hui de :

- **Renforcer les moyens alloués au Service Civique en 2020**, afin d'une part d'étendre la durée moyenne des missions de Service Civique sur le 2^{ème} semestre, et d'autre part de permettre aux jeunes dont le Service Civique s'achève en pleine crise de prolonger de 1 ou 2 mois leurs contrats lorsque c'est possible, notamment pour faire face à l'ampleur des besoins sur le terrain.
- **Donner dès 2021 au Service Civique les moyens de changer d'échelle**, et de se développer massivement sur les prochaines années pour faire face aux besoins, tout en préservant ce qui fait sa qualité et sa richesse (tutorat, temps de formation citoyenne, souplesse dans la durée des missions entre 6 et 12 mois, en revenant à une durée moyenne de 8).

Nous nous permettons de vous joindre une note d'argumentaire collectivement élaborée en début d'année par les associations ayant l'expérience de l'accueil de jeunes en Service Civique pour expliciter en quoi la durée des missions est essentielle. Et dans une logique d'anticipation, nous nous tenons à votre disposition pour préparer avec vos équipes la séquence budgétaire de 2021, afin que les moyens alloués au dispositif du Service Civique, l'année prochaine, soient à la hauteur de la situation et des enjeux, et mieux alignés avec les attentes des jeunes et des structures qui les accueillent. Vous remerciant par avance, et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Les signataires : organisations membres du comité de coordination de la plateforme inter-associative pour le Service Civique, animé par Le Mouvement associatif

AFEV, Animafac, Apprentis d'Auteuil, CCSC Volontariat, Coexister, Cotravaux, CMJCF, Croix-Rouge, EMMAÛS France, Familles rurales, Fédération des acteurs de la solidarité, FFMJC, la Ligue de l'enseignement, Petits Frères des Pauvres, Solidarités Jeunesses, Secours Catholique, UFCV, UNICEF, UNIJ, UNIOPSS, Unis-Cité, Union Nationale des Missions Locales, Visa-AD.

